

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.2
personnels contractuels

**Recrutement d'agents
pour le périscolaire**

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **21**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-12-108

L'an deux mil vingt deux

le quinze décembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme DUCHEMIN – M. PETIT – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET à Mme DELOBEL

M MIZABI à Francis GESLIN

Mme QUOD-MAUGER à Mme ESCLASSE

Mme FRIBOULET à M BULARD

Mme CREVON à M GOMIS

M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUET

M. LE NOE à Mme DESANGLOIS

Excusés

Mme DUVAL

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Elisabeth VANDEL, adjointe à la Maire, chargée de la commission éducation, enfance, jeunesse

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Soucieuse de garantir un service de qualité, la municipalité souhaite procéder à un recrutement d'agents non permanents ayant pour mission d'encadrer et d'animer les temps périscolaires (matin, midi, et soir).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à créer le nombre d'emplois non permanents nécessaires correspondant au taux d'encadrement définis par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en fonction des temps d'ouverture et d'accueil du jeune public afin de répondre à la demande sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) à compter du 1^{er} janvier 2023, et de l'autoriser à prendre et à signer les contrats y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Vu

Le Code Général des collectivités territoriales ;

Le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L332-22 à L332-26 ;

Le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

Considérant

La volonté de garantir un service d'accueil périscolaire de qualité ;

Les besoins sur le secteur périscolaire au vu des taux d'encadrement définis notamment par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **24**

voix contre **4** (M BULARD - M LE NOE - MME FRIBOULET - MME DESANGLOIS)

Abstention **0**

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à créer le nombre d'emplois non permanents nécessaires correspondant au taux d'encadrement définis par la DRAJES en fonction des temps d'ouverture et d'accueil du jeune public afin de répondre à la demande sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022